

### Analyse/Diagnostic

La liberté de conscience est ancrée dans notre Constitution fédérale par l'art.15, et la liberté d'opinion par l'art.16. Des limites à ces libertés sont réglementées par l'art. 36; au sens de cet article, divers délits concernant la liberté de conscience et d'opinion sont punissables. Par exemple, la diffamation (art.174), l'insulte (art. 177), ou la discrimination raciale (art. 261bis).

En public, et particulièrement en politique, règne la pensée unique du politiquement correct. «Political correctness» est la manière largement reconnue, voire obligatoire, de s'exprimer et de se comporter. Les personnes qui expriment publiquement une opinion basée sur leurs croyances, ou sur leurs valeurs, sont sanctionnées. Ces sanctions pour manque de «political correctness» ne sont pas de nature gouvernementale. Elles s'exercent de manières très diverses, soit par les médias, soit par la société, soit personnellement. Cette conformité obligée mène à une compréhension malsaine de la tolérance, dès lors assimilable au laxisme, à l'indifférence, et même... à l'intolérance !

### Position de l'UDF

Nos droits fondamentaux, de même que leurs limites légales, sont bons et équilibrés. C'est avec un certain souci que nous voyons s'installer la pensée unique du «politiquement correct». La devise «Je ne partage pas votre opinion, mais je me battrais pour que vous puissiez l'exprimer.» (Voltaire) glisse de plus en plus vers l'illusion.

Nous différencions les personnes et les choses. Nous aimons et respectons chacun selon le principe biblique fondamental de l'amour du prochain : «Aime ton prochain comme toi-même». Cela ne signifie pas que tout ce qu'une personne prétend, ou fait, est acceptable. Mais nous nous efforçons de nous exprimer et de nous comporter de manière à ne blesser personne, car nous faisons la différence entre une personne et ses idées; même s'il est bien compréhensible que toutes les sensibilités et toutes les possibilités d'interprétation ne peuvent pas être prises en compte.

La compréhension actuelle de la tolérance au sens de «laisser-faire» cache une indifférence égoïste et froide que nous ne pouvons pas accepter. La tolérance n'est pas la négation des différences, mais le respect malgré ces différences.

### Exigences

Dans la vie quotidienne, les chrétiens engagés sont régulièrement discriminés. Cela ne devrait pas être le cas. L'UDF exige l'égalité des droits et des traitements, entre autres dans les domaines suivants :

- Rapports médiatiques.
- Amélioration de l'accès aux institutions de la SSR.
- Des fourchettes horaires de même longueur pour les émissions radio et de télévision chrétiennes, que pour les émissions séculaires.
- Dans les hôpitaux, cliniques et prisons, droit de visite par les pasteurs.
- Respect des décisions personnelles des membres du corps médical qui, pour des raisons de conscience, ne veulent pas participer à des avortements, ou à d'autres opérations contraires à leurs convictions.

**Indication:** voir aussi, dans le même ordre d'idées, la prise de position No 6 : l'islam.